

CHIFFRES CLÉS

DÉCHETS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (DAE) - DONNÉES 2022

Les données sont issues du travail de l'Observatoire régional déchets et économie circulaire animé par la Région Centre-Val de Loire. Le périmètre de l'observation objet de la présente publication concerne les déchets d'activités économiques non dangereux non inertes hors déchets du BTP, déchets organiques agricoles, assainissement et assimilés produits sur la région Centre-Val de Loire sur l'année 2022.

1. UNE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE RÉGIONALE FORTE

Avec 1.04 million d'emplois dont 941.5 millions d'emplois salariés fin 2022¹ (source Insee), la région Centre-Val de Loire enregistre le 6^e taux de chômage le plus bas de France. La région est marquée d'un dynamisme fort, porté par l'axe ligérien. Le nord de la région Centre-Val de Loire s'est fortement industrialisé et bénéficie de la présence d'industries de haute technologie ou à forte valeur ajoutée.

L'axe ligérien reste la zone la plus dynamique en termes d'emplois et est fortement caractérisée par un emploi tertiaire : on y trouve trois chefs-lieux de département, dont les deux plus grandes agglomérations de la région, Orléans et Tours, qui concentrent commerces et services.

Dans un contexte difficile, le bilan 2022 de la région Centre-Val de Loire montre une résilience de l'activité de l'industrie manufacturière malgré un environnement international fragilisé.

2. DES EFFORTS VISIBLES DES ENTREPRISES EN MATIÈRE DE TRI DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

L'estimation de la production de DAE reçus en installation de traitement est évaluée en 2022 à **732 307 t (hors assimilés, hors transit)**.



Tendre vers une réduction des quantités de déchets des activités économiques par rapport à 2010 de 10% d'ici 2031

L'estimation de la quantité de DAE produite sur la région Centre-Val de Loire a **diminué de -3% entre 2019 et 2022**.

L'estimation de la production de DAE en 2022 se situe sur la trajectoire ambitieuse du SRADDET.

3. ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES RÉVÉLATRICE D'UN CHANGEMENT DE PRATIQUE

65% des DAE sont triés à la source (carton, métaux, bois, déchets alimentaires, déchets verts, boues et autres). Les 35% restants sont en mélange.

D'un point de vue de la composition des DAE hors assimilés, nous observons entre 2019 et 2022 **un recul significatif de la part des DAE en mélange 3.2%** équipements hors d'usages par 178% équipements hors d'usage et du bois 58%.

Un effort de **tri à la source des déchets alimentaires chez les professionnels** concernés est également observé. Les quantités de déchets alimentaires des professionnels produites sur le territoire et reçues en installation de valorisation organique sont de 85 kt marquant une augmentation de 6% entre 2019 et 2022.

4. PRODUCTION DÉPARTEMENTALE DES DAE

Sur l'année 2022, **33% des tonnages totaux de DAE régionaux (hors assimilés) proviennent d'acteurs économiques du Loiret**, 27% d'Indre-et-Loire, 19% d'Eure-et-Loir, 11% du Loir-et-Cher, 5% du Cher et de l'Indre.

Entre les deux années d'observations nous constatons une diminution des tonnages de DAE tracés (hors assimilés) sur les départements du Cher (-66%), de l'Indre (-25%) et du Loir-et-Cher (-18%). Nous observons a contrario une augmentation de 34% des tonnages tracés sur les départements d'Indre-et-Loire et d'Eure-et-Loir. Les tonnages de DAE tracés sont relativement stables sur le département du Loiret.

5. UNE AUGMENTATION IMPORTANTE DES DAE ORIENTÉS VERS UN TRAITEMENT BIOLOGIQUE

En 2022, **222 kt** de déchets d'activités économiques ont été triés en centre de tri, **284 kt** ont été valorisées en passant par une unité de préparation au recyclage ou directement via une unité de recyclage, **202 kt** ont été valorisées via une unité de traitement biologique, **187 kt** stockées et **125 kt** ont été éliminées via une unité de traitement thermique.

Entre 2019 et 2022, nous constatons une diminution de 42% des tonnages de déchets d'activités économiques (DAE et refus de DAE) entrant en centre de stockage, une augmentation de 43% dans une unité de traitement biologique, de 24% dans une unité de recyclage/préparation au recyclage et peu de variation des tonnages orientés vers une unité de traitement thermique (+11%) et passant par un centre de tri (+9%).

6. TRANSFERT DE DÉCHETS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES POUR

UN TRAITEMENT HORS DE LA RÉGION

Sur l'année 2022, **127 kt de DAE ont été exportées** pour être traitées hors de la région soit 17% des DAE produits en région Centre-Val de Loire. 21% des DAE sont ex-

portés vers la Nouvelle Aquitaine, 20% vers les Hauts-de-France, 19% vers la Normandie, 18% vers les Pays-de-La-Loire et 12% en Ile-de-France.

En termes de composition, 24% des tonnages de DAE exportés sont des DAE en mélange, 22% des déchets organiques alimentaires et 19% des métaux.

7. SUIVI DE LA VALORISATION DES DAE ET ATTEINTE DES OBJECTIFS DU SRADDET

Le taux de DAE valorisés sous forme matière (hors organique) atteint en 2022 34%. Par rapport à 2019, 2022 marque une augmentation de **24%** de la quantité de DAE valorisés sous forme matière.

Le taux de DAE valorisés sous forme organique atteint pour sa part **28%**. La quantité de DAE valorisés sous forme organique augmente significativement de **43%** entre 2019 et 2022.



Valoriser sous forme matière (notamment organique) un minimum de 55% des Déchets Non Dangereux Non Inertes (DNDI) en 2020, de 65% en 2025 et tendre vers 76% en 2031.

Le taux de DAE valorisé sous forme matière ou organique en 2022 est de 61 % de la production de DAE non dangereux non inertes estimée.

L'objectif cible du SRADDET de 65% en 2025 est en bonne voie. Le taux de valorisation matière ou organique se situe sur la trajectoire du SRADDET.



Tendre vers l'atteinte de 100% de réduction des capacités annuelles d'élimination des déchets non dangereux non inertes par incinération sans valorisation énergétique en 2031 (objectif de 50% de réduction en 2025).

Les tonnes de DAE orientées vers une unité de traitement thermique non performante (performance <65%) ont **diminué de 31% entre 2019 et 2022.**

La réduction des tonnages de DAE orientée vers une unité de traitement non performante se situe sur la trajectoire du SRADDET.



Réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installations de stockage de déchets non dangereux non inertes en 2020 par rapport à 2010, puis de 50% en 2025.

La quantité de déchets non dangereux non inertes admise en installations de stockage de déchets **a diminué de 42% entre 2019 et 2022.**

La cible fixée par le SRADDET en 2020 par rapport à 2010 est atteinte. Et la cible d'une réduction de 50% à horizon 2025 est en très bonne voie.

Remarque : ces estimations ont été produites en utilisant les règles de calcul des taux simplifiés issus de la méthode de l'ADEME d'harmonisation et d'observation des déchets d'activités économiques.

Les données présentées sont issues du travail de l'Observatoire régional déchets et économie circulaire animé par la Région Centre-Val de Loire

CENTRE-VALDELOIRE.FR

